



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Délibération n°33/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT [Pouvoir à Gérard DESAPHY], Mesdames Charline CLAVEAU [Pouvoir à Patrick MARDIKIAN], Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à SO· GAMES

Le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association des professionnels du jeu vidéo SO·GAMES, qui rassemble les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine, autour des pôles notamment de Bordeaux et d'Angoulême. En 2023, l'association comptait 89 membres contre 54 en 2022.

Elle a pour objectif de renforcer les coopérations entre les différents écosystèmes du territoire régional et de promouvoir à l'extérieur, en France et à l'étranger, la destination néo-aquitaine pour implanter son entreprise de jeu vidéo.

Cette union entre tous les acteurs régionaux permet de positionner la Nouvelle-Aquitaine en acteur majeur de la filière en France et de lui conférer plus de visibilité face aux autres régions qui se sont structurées chacune autour d'une marque forte.

SO· GAMES bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine: 80 K€
- Bordeaux Métropole : 40 K€

- GrandAngoulême : 10 K€

Les cotisations des membres s'élèvent à 42.5 K€.

Pour Magelis, l'enjeu en particulier est de soutenir les talents installés en Charente, pour la plupart de taille modeste, en développant leurs capacités de réseautage local, régional, national et international.

La subvention octroyée par Magelis, aux côtés des autres partenaires, permettra à l'association de réaliser de nombreux projets visant cet objectif :

- Participation à la programmation et à l'animation de la Game Conf 2024 organisée par Magelis et contribution à la communication de l'évènement auprès des réseaux professionnels nationaux
- Organisation de la session Game Invest à Angoulême le lendemain de la Game Conf
- Organisation d'afterworks mensuels à Angoulême et Bordeaux
- Organisation du festival du jeu video expérimental SPAWN! avec le Cnam-Enjmin
- Organisation du Forum Social et Environnemental du jeu video à Angoulême
- Participation à Games made in France, évènement national en ligne
- Participation avec un stand à la Game Connection Paris (édition 2024 incertaine)

Cela offrira également à Magelis une visibilité au sein de la filière régionale et nationale du jeu vidéo.

Le budget prévisionnel 2024 de SO GAMES s'élève à 336 000 €.

Pour mettre en place ses actions, SO-GAMES sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier d'un montant de 30 000 €. Des modalités sont prévues en cas d'annulation de l'édition physique de la Game Connection Paris.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre le Pôle Image Magelis et l'association SO-GAMES prévoyant un soutien financier d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2024 ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

